Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le seize décembre, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 11 décembre deux mille quinze.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Bernard BAILAN, Maire,

M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Dominique BLANCHET, M. Jérôme BENOIT,

M. Didier CHARREYRE, Mme Sandrine DUPERRIN, Mme Dominique HOURDEBAIGT,

Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, Mme Danielle PETIT, M. Daniel TORRES.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS:

M. Jean-Jacques FRIOUX, M. Christophe LORTEAU, M. Philippe ROUSSET.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Dominique BLANCHET.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE LA GIRONDE CONCERNANT L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre portant réforme des collectivités territoriales et répondant à la triple ambition de simplifier les institutions locales, de renforcer la compétitivité des territoires et de faire progresser la solidarité territoriale,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, complétant le dispositif en redessinant les compétences des collectivités et de leurs groupements et en prévoyant un volet consacré à la rationalisation de l'intercommunalité,

Vu la présentation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par Monsieur le préfet de la Gironde aux élus de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 19 octobre 2015,

Vu le courrier préfectoral en date du 19 octobre 2015 au sujet de l'élaboration du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale sollicitant l'avis des conseils municipaux des communes, des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification,

Pour l'arrondissement de Blaye, Monsieur le Préfet propose la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Blayais, du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Bourgeais, du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais, afin qu'ils disposent d'un plus grand nombre d'abonnés pour conforter leur capacité d'investissement, étant précisé qu'au 1^{er} janvier 2020 les compétences eau et assainissement seront des compétences obligatoires des EPCI à fiscalité propre, et que la Commune de Blaye n'a pas été intégrée au projet et reste isolée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité

Emet un avis favorable au projet de fusion des trois syndicats en incluant la ville de Blaye.

3 - CCAS

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé), supprime dans son article 79 l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un centre communal d'action sociale.

Si l'article 79 a pour objectif de supprimer des obligations annuelles inutiles (adoption d'un budget, reddition des comptes,...), il ne remet nullement en cause la poursuite des activités sociales de la commune. En l'absence de CCAS, les compétences sociales correspondantes sont directement exercées par la commune, dans son propre budget, et exécutées financièrement par le comptable directement dans la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : Décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Questions diverses

a) Projet de pacte financier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de pacte financier qui sera mis en vigueur par la Communauté de Communes de l'Estuaire. Des projets seront présentés par les communes qui pourront bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 50 %.

b) Comprimés d'iode

La distribution de comprimés d'iode aura lieu début 2016. Une réunion publique d'information organisée par Monsieur le Sous-Préfet se tiendra le mercredi 20 janvier 2016 à la salle Kléber Marsaud à Braud et Saint Louis.

c) Marché de Noël

Le marché de Noël se déroulera à l'école de Mazion le jeudi 17 décembre 2015 à partir de 18 heures.

d) Fête de l'école

La fête de l'école aura lieu le vendredi 18 décembre 2015.

e) Eclairage public

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des finances concernant les communes de moins de 2.000 habitants sur leurs obligations et leurs responsabilités en matière de coupures d'électricité de l'éclairage public. La possibilité de réduire l'éclairage public est très limitée et les économies à réaliser ne sont pas évidentes.

f) Projets 2016

Les projets à inscrire au pacte financier sont :

- Parking des écoles
- Accessibilité aux abords de la mairie
- Murs de l'église

g) Fossé à « L'Hôpital »

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation du coût des fossés à « L'Hôpital » :

10.600 € pour la partie allant de « L'Hôpital » à la rivière de la Moulinade (déjà provisionné au budget)

10.600 € pour la partie située Rue de la Chapelle se connectant sur le fossé.

h) Repas des Aînés

Le repas des Aînés aura lieu le 14 février 2016 à la salle polyvalente.

i) Prochaine séance le 20 janvier 2016

LEVEE DE SEANCE